



Juin 2018 - N°107

On ne combat pas l'antisémitisme avec des amalgames et des approximations

SOMMAIRE

- 1- Édito, États Généraux des Migrations
- 2- Palestine: occupation militaire et colonisation
- 3- Palestine: le droit au retour
Le tour de Bretagne bientôt délocalisé ?
Jérusalem-Ouest ou Jérusalem ?
- 4- Lois Bonnet, Questiaux, Pasqua, Chevènement... et Collomb
Traverser les frontières
- 5- Les États Généraux des Migrations
Centième cercle de silence à Saint-Nazaire
Semaine d'éducation contre le racisme à Saint-Nazaire
- 6- Lectures
- 7- Brèves
- 8- Congrès du MRAP
La chemise verte

La lutte contre l'antisémitisme est, depuis sa création, un des principes fondateurs du MRAP.

Celui-ci a été interpellé par la publication le 22 avril 2018 d'un manifeste « *contre le nouvel antisémitisme* ». (Les citations de ce texte sont en italique)

Malheureusement, ce texte comporte de nombreuses limites qui le rendent unilatéral, contreproductif et porteur d'une ambiguïté politique et idéologique. On ne répond pas à des problèmes réels par des arguments de type raciste.

« *L'antisémitisme n'est pas l'affaire des Juifs, c'est l'affaire de tous... Dans notre histoire récente, onze Juifs viennent d'être assassinés et certains torturés parce que Juifs, par des islamistes radicaux* ».

Sur un sujet aussi grave, l'approximation n'est pas de mise. Certains des actes criminels invoqués relèvent explicitement d'un antisémitisme d'origine religieuse. Mais l'étude attentive du parcours (souvent surtout délinquant) de certains des auteurs de ces crimes ne permet pas la généralisation affirmée par le manifeste d'un lien réel et systématique avec la religion musulmane. Par contre, la continuité avec l'antisémitisme traditionnel semble sous-estimée, par exemple le mythe de la richesse des Juifs.

« *10% des citoyens juifs d'Ile-de-France ont récemment été contraints de déménager parce qu'ils n'étaient plus en sécurité dans certaines cités. Il s'agit d'une épuration ethnique à bas bruit* ».

Certains phénomènes locaux de ghettoïsation sont incontestables et conduisent à des exclusions inadmissibles. Mais les causes sociales et politiques de ces concentrations de misère, génératrices de haine, sont ignorées et remplacées par un discours néo-racial apparenté à la théorie du « grand remplacement ». L'expression de « purification ethnique » est déplacée pour décrire ces phénomènes, voire indécente.

« *Nous attendons de l'islam de France qu'il ouvre la voie... Nous demandons que les versets du Coran appelant au meurtre et au châtimement des juifs, des chrétiens et des incroyants soient frappés d'obsolescence par les autorités théologiques... afin qu'aucun croyant ne puisse s'appuyer sur un texte sacré pour commettre un crime* »

Ce manifeste ne prend pas la précaution de distinguer fortement les courants islamistes radicaux de l'immense majorité des musulmans de notre pays. En cela, il alimente une tendance à un amalgame qui est une des sources du racisme et de rejet de toute une communauté religieuse.

Quand les auteurs appellent les autorités théologiques à se prononcer sur certains passages du Coran, ils semblent ignorer que de nombreux imams et théologiens, en particulier en France, participent depuis des années à toutes les manifestations de solidarité contre les crimes antisémites. Ce texte n'évite pas non plus un autre amalgame mortifère, celui de la confusion entre l'appartenance (réelle ou supposée) à la communauté juive et la défense de la politique du gouvernement israélien. Cette confusion est instrumentalisée à des fins politiques et entretient de fait un antisémitisme ancien et funeste.

Le MRAP refuse, contrairement à ce manifeste, toute mise en concurrence des victimes du racisme, toute hiérarchisation des formes du racisme. Le MRAP travaille avec tous ceux qui, quelles que soient leurs croyances et opinions, souhaitent construire une société de tolérance et de respect.

Déclaration du Bureau National du MRAP du 27 avril 2018 (extraits).

États Généraux des Migrations



Dans 103 assemblées locales les organisations, personnes solidaires et migrants mobilisés contre le projet de loi "Asile et Immigration" ont rédigé 86 cahiers de doléances et déterminé collectivement ce que devrait être une politique migratoire alternative pour en finir avec les politiques régressives des gouvernements successifs et démontrer l'existence d'alternatives respectant les droits fondamentaux autant que la dignité des personnes exilées.

Réunis en session nationale les 26 et 27 mai, 400 représentants des assemblées locales ont rédigé un manifeste qui constitue un "socle commun pour une politique migratoire respectueuse des droits fondamentaux et de la dignité des personnes".

En ce mois de mars 2018, nos amis de l'AFPS44 organisaient une mission en Palestine pour rencontrer des Palestiniens porteurs de projets soutenus par l'AFPS, approcher concrètement la situation locale, apporter un soutien au peuple palestinien.

Les rencontres avec les porteurs de projets ont été des temps forts de notre séjour. Nous avons parcouru la Cisjordanie, du sud au nord, de Jérusalem à Hébron, de la vallée du Jourdain à Jénine, de Ramallah à Abou Dis... Partout nous avons ressenti combien la situation faite aux Palestiniens est accablante.



Sur un mur de NAPLOUSE

Il a beaucoup été écrit sur la situation à Hébron où entre 500 et 800 colons israéliens, "protégés" par 1000 soldats rendent la vie impossible aux Palestiniens, dans et autour de la vieille ville : checkpoints, routes "réservées", accaparement d'habitations, déstructuration de la zone urbaine (rues barrées, maisons murées)... Des rues commerçantes sont jonchées de débris "balancés" par les colons du haut de leurs immeubles. Le tombeau des Patriarches (la mosquée Al-Ibrahim) marque, entre tragique et absurde, l'impossibilité d'une cohabitation paisible dans les conditions actuelles. Dans la vieille ville de Jérusalem nous avons traversé des checkpoints, croisé des soldats en armes et une curieuse chorale juive qui chantait près de la Via Dolorosa sous la protection de soldats.



Check-point HEBRON

Pour arriver au centre d'Abou Dis, banlieue de Jérusalem enclavée par le mur de séparation - ce mur auquel on se heurte sans cesse - bien que logés à 3 minutes (en voiture), nous avons dû faire près de 3/4 d'heure de bus pour y arriver.

Que dire encore de Silouan, quartier en contrebas de la vieille ville de Jérusalem dont les Israéliens veulent chasser les Palestiniens en usant de stratagèmes : par exemple destructions de maison au prétexte qu'elles ont été construites sans permis alors même que ces permis sont refusés par l'autorité israélienne !

Depuis les accords d'Oslo (1994), la Cisjordanie occupée est divisée en trois zones : une zone C (environ 60% des territoires occupés) sous contrôle civil et militaire israélien, une zone A (environ 18 %) sous contrôle civil et sécuritaire palestinien, une zone B (environ 22 %) sous autorités civile palestinienne



Colonie au-dessus d'un village palestinien

et militaire israélienne. Les délimitations de ces zones paraissent souvent incompréhensibles et absurdes. Elles sont imposées par l'occupant pour servir sa stratégie de confiscation des ressources : contrôle et mitage territoriaux, contrôle de l'eau (gérée par la société nationale israélienne Mekorot, destruction de puits, pompes par les colons qui assèchent les sources des paysans palestiniens...). Car c'est un aspect essentiel de la Cisjordanie : la présence de colonies plus ou moins importantes légales ou illégales qui contribuent à morceler le territoire et bénéficient de toute l'attention des autorités d'occupation avec des routes réservées, une protection permanente, un approvisionnement en eau, en électricité assuré au détriment de leurs voisins palestiniens.

C'est bien cela qui caractérise la situation : occupation militaire et colonisation. Elle paraît en être à un tel point en termes de superficie contrôlée et de population installée, de déstructuration du territoire, de volonté politique israélienne qu'on ne voit pas comment peuvent être mises en œuvre les résolutions de l'ONU qui prévoient une "solution à deux États" !



Augustin GROSDOY

* Ce texte est aussi publié dans le bulletin de juin 2018 de l'AFPS44

Le 30 mars, les Palestiniens se sont engagés dans des manifestations pour rappeler la Nakba, la Catastrophe qui de 1947 à 1949 vit 750 000 d'entre eux chassés de leur terre par la force et la terreur par les créateurs de l'État d'Israël.

Dès le 11 septembre 1948, l'Assemblée générale des Nations-Unies affirmait dans sa résolution 194 le droit au retour de ces Palestiniens. Mais le processus d'occupation et de colonisation de la Palestine commencé il y a plus de 70 ans se poursuit encore aujourd'hui. Le gouvernement israélien refuse toujours de reconnaître ce droit au retour qu'il avait accepté en 1949 (c'était la condition de l'entrée d'Israël à l'ONU)

Du 30 mars au 15 mai 2018, la population de Gaza a entamé la "Grande marche du retour" pour exiger la reconnaissance de ce droit. Mais à ces manifestants pacifiques le gouvernement israélien a opposé la force et la violence. L'armée a tiré à balles réelles faisant sur la période 15 morts et plus de 10 000 blessés (dont 300 graves) devant la "barrière de sécurité" entre Israël et la Bande de Gaza.

Le jour même du transfert de l'ambassade des États-Unis à Jérusalem, décidé par Donald Trump, 59 Palestiniens ont été tués par les snipers de l'armée israélienne. Ces tirs de sang-froid contre des hommes, des femmes et des enfants piétinent les valeurs humaines les plus fondamentales.

Les crimes de l'armée israélienne sont rendus possibles parce que le gouvernement israélien bénéficie du soutien total de Donald Trump et de l'impunité de la part de l'Union européenne.

La France ne peut se contenter de « parler à tous les acteurs de la région » ni d'alerter et mettre en garde sur les répercussions de ces graves événements. Elle doit condamner fermement les massacres perpétrés à Gaza et agir sur le gouvernement israélien. Il y a urgence pour éviter d'aggraver une déstabilisation de la région. Le gouvernement français doit agir pour que le gouvernement de l'État d'Israël réponde de ses actes ; des enquêtes internationales indépendantes doivent être menées ; la Cour Pénale Internationale doit être saisie ; toute coopération entre la France et Israël doit être suspendue ; le blocus de Gaza doit être levé et Jérusalem-Est protégée.

Il n'y a pas d'autre issue que le respect par le gouvernement israélien de la légalité internationale et la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien.



Photo Mohammed ABED/AFP

Augustin Grosdoy

Le Tour de Bretagne bientôt délocalisé ?



Puisque trois étapes du Giro se sont déroulées en Israël, pourquoi pas une arrivée du Ruban Granitier Breton à Jérusalem, plutôt qu'à Dinan ? Ce serait l'occasion, d'après Benjamin Netanyahu, pour "Des coureurs [de] parcourir la terre d'Israël et ses paysages et du même coup [de] relayer une image positive de l'État d'Israël dans le monde". Pour faire oublier, sans doute, les territoires occupés, les massacres à Gaza...

Jérusalem-Ouest ou Jérusalem ?

Le comité d'organisation du Giro 2018 avait écrit que la ville de départ était "Jérusalem-Ouest". Le gouvernement israélien s'en est offusqué et a exigé et obtenu que seul "Jérusalem" figure.

Les 10 ou 12 millions d'euros versés au comité d'organisation ont-ils fait partie de l'argumentation ?



Depuis près de 40 ans, les Ministres de l'Intérieur successifs ont rivalisé d'imagination pour tenter d'obtenir une "Immigration maîtrisée".

Quelques exemples parmi les 16 ou 17 lois promulguées depuis 1980 :

1980 : loi Bonnet : les conditions d'entrée sur le territoire deviennent plus strictes, l'entrée ou le séjour irréguliers sont un motif d'expulsion. Si l'étranger en situation irrégulière n'est pas en mesure de quitter immédiatement le territoire, il est alors détenu dans un établissement pénitentiaire pendant un délai pouvant aller jusqu'à 7 jours.

1981 : loi Questiaux : elle a abrogé la loi Bonnet, mais en a repris les fils directeurs : obligation de justifier des motifs de la venue, des moyens de subsistance, des garanties de rapatriement. Si les étrangers en situation irrégulière ne peuvent être reconduits à la frontière qu'après un jugement, les Centres de Rétention Administrative (CRA) sont légalisés (locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire).

1993 : lois Pasqua : des restrictions sont apportées au regroupement familial : les ressources ne doivent pas être inférieures au SMIC, les maires doivent être vigilants sur les mariages "suspects". Les contrôles d'identités sont facilités, ainsi que les procédures de reconduite à la frontière. Le nouveau code de la nationalité restreint les conditions d'exercice du droit du sol.

1998 : Loi Chevènement : certaines dispositions de la loi précédente sont assouplies, mais pas abrogées contrairement aux promesses faites. M. Chevènement précise dans une circulaire que refuser de régulariser un étranger ou le reconduire à la frontière "ne porte qu'exceptionnellement atteinte à la vie privée ou familiale de l'étranger"...

2003 : Loi Sarkozy : un délit de "mariage de complaisance" est créé. Un fichier d'empreintes digitales est établi à partir des demandes de visas. Les peines en cas d'aide à l'entrée et au séjour irréguliers sont renforcées. Les possibilités de régularisation sont restreintes.

2006 : Loi Sarkozy (encore) : une connaissance "suffisante" du français est nécessaire. Il faut signer un "engagement personnel à respecter les principes qui régissent la République française" pour obtenir une carte de résident. C'est, avec la carte "compétence et talents", la politique d'une "immigration choisie plutôt que subie". Pour demander un regroupement familial, un ressortissant étranger devra justifier de 18 mois (au lieu d'un an) de séjour en situation régulière et d'un revenu au moins égal au SMIC (sans les allocations).

2011 : Loi Besson : l'accès à l'aide juridictionnelle à la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) est limité, la déchéance de nationalité peut être appliquée aux Français naturalisés depuis moins de 10 ans. L'accès à la nationalité est conditionné à la signature d'une charte des droits et devoirs du citoyen". Les "mariages gris" deviennent la nouvelle obsession de M. Besson.

2018 : Loi Collomb : le délai pour déposer une demande d'asile passe de 120 à 90 jours, celui pour un recours à la CNDA de 30 à 15 jours, ce qui rend beaucoup plus difficiles les procédures de demandes d'asile.

Pour résumer, voici l'évolution de la durée d'enfermement en centre de rétention administrative depuis 1981 :

1981	1993	1998	2003	2011	2018
24h, avec prolongation possible par le juge jusqu'à 7 jours maxi.	10 jours	12 jours	32 jours	45 jours	90 jours

À la place de "Liberté, Égalité, Fraternité", la devise des Ministres de l'Intérieur est "Ficher, Enfermer, Expulser" celles et ceux dont le seul tort est de souhaiter venir dans le "Pays des Lumières" et la "Patrie des Droits de l'Homme".



Françoise MAHÉ

Traverser les frontières

C'est un projet réalisé à l'initiative de 2 maisons de quartier, La Chesnaie et Avalix. L'objectif était d'évoquer le parcours de migrants, ici et là-bas, une traversée des frontières dont l'expression est rendue possible par l'apprentissage du français dans les ateliers d'alphabétisation ou de français langue étrangère, mise en place dans ces 2 lieux. Les 2 metteurs en scène, Mamadou Sall et Marie Louët, ainsi que la vidéaste LNA, ont réalisé une restitution théâtrale de l'évocation de cette traversée des frontières, pensée et ressentie par les apprenants et les bénévoles au moment des cours de français. Ce fut aussi rendre compte de la diversité des gens venus d'ailleurs dans notre ville, porter un regard différent sur eux.

On y montra : des témoignages, des récits de vie, des cérémonies, des souvenirs, des chansons, des danses... une histoire de rencontres et d'échanges. Ce qui nous ressemble et nous rassemble.



Catherine LE MAUFF

Les États Généraux des Migrations

Le 14 avril 2018, les associations de défense des droits des migrants (dont le MRAP) se sont réunies à Nantes, dans le cadre des États Généraux des Migrations.

Elles ont décidé d'écrire aux parlementaires de Loire-Atlantique pour exprimer leur opposition à la loi « Asile et Immigration » et leur demander de ne pas la voter.

Voici la teneur de cette lettre :

« De nombreuses dispositions de ce projet de loi sont contraires à l'esprit et à la vocation de la Convention de Genève, signée par la France.

Au nom d'un meilleur traitement de la demande d'asile, il met en place une accélération des procédures ; or la célérité est rarement un gage de respect des droits.

Les points contestables sont nombreux :

- La réduction du délai, après l'entrée sur le territoire français, de 120 à 90 jours pour déposer une demande d'asile.
- La réduction du délai de recours à la CNDA de 30 à 15 jours, sous prétexte que le demandeur aurait besoin d'une réponse rapide.
- L'augmentation du maintien en centre de rétention de 45 à 90 jours, et la possibilité d'y enfermer des enfants, totalement contraire à la Convention des Droits de l'Enfant.
- Le délit de solidarité condamnant des personnes venant en aide à des êtres humains.
- La fin de l'envoi des convocations et notifications par lettre recommandée, remplacée par une information par SMS ou Internet.
- Les recours aux visioconférences pour les entretiens à l'OFPPA ou les audiences devant la CNDA, ce qui ne se pratique jamais pour un justiciable commun.

Par ailleurs, nous constatons que ce projet n'offre aucune perspective de régularisation des personnes sans papiers.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de vous opposer à cette loi qui est en totale contradiction avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, dont nous commémorons cette année, les 70 ans. »



Françoise THOUMAS

Centième cercle de silence à Saint-Nazaire



Le 21 avril 2018, nous étions cent. Cent personnes en cercle et en silence, place des Droits Humains à Saint Nazaire, pour apporter solidarité et soutien aux personnes migrantes et « sans papiers » menacées d'expulsion.

Le cercle de silence à Saint-Nazaire, a lieu tous les troisièmes samedis de chaque mois.

Habituellement, les participants restent en silence pendant une heure. Mais ce centième cercle, nous avons décidé de le rendre parlant. Tous les quarts d'heure, une prise de parole a évoqué à haute voix le sort insupportable que le gouvernement français fait vivre aux migrants et aux « sans papiers ».

Les textes (six) étaient très différents. Certains sont empruntés à uncrivain : « Regardez-les » de Laurent Gaudé, « Je n'ai rien dit » de Martin

Smöller, la lettre d'une députée à un migrant « Je ne sais pas qui tu es » et aussi des récits d'entretiens avec des personnes « sans papiers » et militantes de leur comité de soutien. Le dernier texte était de Philippe Audel. Terrible dans sa sobriété, il met en scène deux personnes qui dialoguent sur une plage.

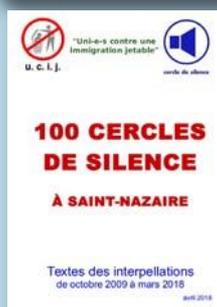
Sur la mer, elles regardent et commentent un étrange spectacle : venus de loin, sur un bateau délabré qui a dû couler au large, des migrants arrivent en grand nombre.

Certains sont épuisés, d'autres sont morts, noyés.

Sur la plage, un panneau indique « baignade interdite ».



Jacques TRICHET



Semaine d'éducation contre le racisme à Saint-Nazaire avec les écoles primaires

Des rencontres théâtrales ont été organisées grâce à un partenariat avec la compagnie de théâtre Athénor qui fait partie du collectif. Cinq enseignants ont répondu positivement à cette proposition. Une adhérente du comité local, récente actrice retraitée d'Athénor, Elisabeth Crusson, est donc allée dans ces classes et les élèves ont travaillé sur des lectures théâtrales en lien avec notre thème de l'année : « Ils, elles, c'est nous, chez nous, c'est chez vous ». Puis, en mars, les 5 classes ont présenté ce travail sur la scène du Théâtre (2 séances) devant leurs camarades. Chacun a ensuite donné libre cours à ses réflexions, remarques autour des textes présentés. On sentait le plaisir pris par les élèves à participer à ces rencontres qui furent l'occasion d'exposer des regards multiples autour du racisme.

D'autre part, nous avons organisé une exposition de dessins collectés auprès des enfants de ces écoles, à Agora, illustrant de belle manière le slogan 2018.

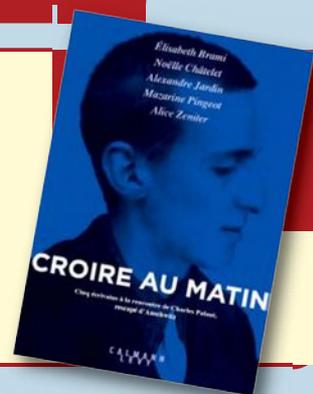
Catherine LE MAUFF



"Croire au matin" (édition Calmann-Lévy)

Cinq écrivains, Elisabeth Brama, Noëlle Châtelet, Alexandre Jardin, Mazarine Pingeat et Alice Jenitzer, ont dialogué avec Charles Palant, rescapé des camps de la mort et un des fondateurs du MRAP, décédé il y a deux ans.

À lire pour ne pas oublier les horreurs auxquelles conduit le racisme et garder la volonté de continuer le combat.



"Territoires disputés de la laïcité – 44 questions (plus ou moins) épineuses"

- Gwénaële Calvès (PUF)
- Auteure, professeure de droit public à l'université de Cergy-Pontoise, intervient dans le cadre du réseau anti-discriminations mis en place par la mairie de Nantes.
- Au-delà des réponses argumentées que ce livre apporte à des questions précises portant sur l'interprétation du droit de la laïcité, il incite au débat sur la société que nous voulons construire ensemble.

"Amadora - une enfance tzigane" de Dominique Simonnot (Le Seuil)

Journaliste au Canard enchaîné, Dominique Simonnot donne la parole à une jeune fille d'un bidonville de Seine-Saint-Denis. Ce récit où se côtoient comique et tragique permet de mieux connaître de l'intérieur le quotidien d'une famille rom en France.



"Noire n'est pas mon métier"

- collectif, Seuil)
- Des comédiennes françaises ont répondu à l'appel de l'actrice Aïssa Maïga et témoignent du racisme et du sexisme qu'elles subissent en tant que femmes et artistes.

Le Petit Citoyen n°2 vient de paraître.

Destiné aux collégiens, il est consacré entièrement à la mémoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions.

Cet outil de 8 pages est disponible auprès des comités locaux de Nantes et de Saint-Nazaire du MRAP.



"Palestine au cœur du IIIe millénaire – Amitiés sans frontières"

de Jean-Claude Valomet – préfaces de Joëlle Ysebaert-Lizé et Yannick Guin (La Botellerie édition)

en vente 20 € (franco de port) chez l'auteur 9 rue Alexandre Fourny, 4200 Nantes .

Après **"Foi de bénévole"** paru en 2008, le nouveau livre de Jean-Claude Valomet raconte 50 ans de sa vie militante (il a notamment contribué à relancer le MRAP nantais en 1977), évoque ses rencontres (de Yasser Arafat à Sœur Emmanuelle), décrit son parcours spirituel. Une vie au service de l'humanisme et de l'amitié entre les peuples.



Spectacle "Bienvenue ! Paroles de migrants"

Le 4 avril 2018 à la maison de quartier de la Bouletterie à Saint-Nazaire, la compagnie "La Tribouille" de Nantes a présenté son spectacle "Bienvenue! Paroles de migrants". Ceci dans le cadre des Semaines d'éducation contre le racisme et les discriminations.

Les artistes sur scène : un violoncelliste et un comédien ont offert un beau moment de partage au public nombreux. Le comédien a dit des textes qu'il a écrit et travaillés avec un groupe de jeunes migrants installés à Nantes. Après la représentation, une partie du bureau du MRAP a prolongé la soirée avec les deux artistes autour d'un repas dans un restaurant du centre ville nazairien.

Marche citoyenne et solidaire

Le 1^{er} mai, des marcheurs citoyens et solidaires sont partis de la frontière franco-italienne pour rejoindre Calais à l'initiative de l'association humanitaire l'Auberge des Migrants, en lien avec ses partenaires du Calaisis et de la Vallée de la Roya.

Cette marche entre deux lieux de passage des migrants en France relie symboliquement deux frontières où s'accumulent

problèmes et souffrances.

Les marcheurs arriveront à Londres le 8 juillet après 66 étapes parcourues

par des groupes de 20 à 50 marcheurs. Ils marchent pour l'accueil des

migrants, contre le "délit de solidarité", contre le blocage de la frontière

franco-italienne et de la frontière franco-britannique, pour la liberté de

circulation et d'établissement des migrants en Europe et en France, pour

la liberté des migrants de choisir le pays dont ils veulent demander la protection.



170^{ème} anniversaire de l'abolition de l'esclavage et de la traite

Danses, chants, lectures de textes : 130 élèves du collège Jean Moulin ont illustré de façon émouvante cette cérémonie. Étaient présents David Samzun, maire de Saint-Nazaire et J.M. Ayrault, président du Groupement d'Intérêt Public pour la mémoire de l'esclavage, de la traite et de leurs abolitions. Un texte commun a été lu au nom de La Libre Pensée, de la LDH, du Mouvement de La Paix et du MRAP.

NANTES CÉLÈBRE LES 170 ANS DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE.



Dessin de Choüet dans Ouest-France du 13 mai 2018

Le 19 mai à Saint-Nazaire



À L'Immaculée (quartier de Saint-Nazaire), on se bousculait, samedi 19 mai, au stand du MRAP ! Qu'elle soit de Saarlouis, de Chatellerault ou de Saint-Marc, chacune des 21 équipes participant au tournoi international de football devait répondre au quiz concocté par Catherine. Quelles sont les sanctions en cas de racisme sur un terrain ? Quel est le rôle de l'arbitre ? Qui est Lilian Thuram ? Ce sont quelques-unes des 10 questions auxquelles les joueurs de 10-11 ans ont répondu avec beaucoup d'enthousiasme.

Fête des nouvelles



Le comité MRAP de la région nazairienne était présent à la fête des Nouvelles de Loire-Atlantique

Retour à Bollène

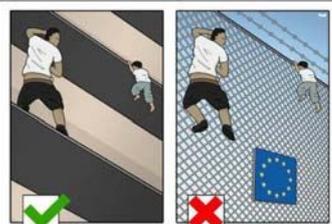
Nassim, 30 ans, vit à Abu Dhabi avec sa fiancée américaine. Après plusieurs années d'absence, il revient avec elle à Bollène, dans le Sud-Est de la France, où il a grandi. Nassim doit alors faire face à son passé, à sa ville sinistrée, désormais gouvernée par la Ligue du Sud, à sa famille avec laquelle il entretient des relations complexes et à ce père à qui il n'adresse plus la parole...

Projections suivies de débats animés par le MRAP le 4 juin, à 18h45, au Katorza à Nantes et le 17 juin 2018 à 20h45, au cinéma Jacques Tati, à Saint-Nazaire.



DES MILLIONS DE FRANÇAIS TERRORISÉS À L'IDÉE QU'UN MALIEN SANS-PAPIER PUISSE ESCALADER UN IMMEUBLE DE 4 ÉTAGES À MAINS-NUES.

Dessin de Olivier TALLEC



Dessin vu dans la presse espagnole...

Le MRAP tient son Congrès national les 9 et 10 juin 2018. Ce sera le moment de faire le bilan de son activité sur ces trois dernières années et de préciser ses orientations dans un contexte où les frustrations et la colère sont grandes face aux difficultés économiques et sociales, aux inégalités et à la précarité, conséquences directes des politiques néolibérales.

Ce qui frappe sur ces trois années, c'est la continuité : le racisme et les discriminations gangrènent la société, le rejet des migrants est bien établi, les atteintes aux libertés se sont confirmées.

Le niveau du racisme en France reste inquiétant avec la persistance d'actions violentes et meurtrières. La crise politique et militaire au Proche-Orient et singulièrement en Syrie, la détérioration des conditions économiques et politiques en Afrique ont jeté sur les routes des millions de réfugiés politiques et économiques. Le MRAP doit apporter des réponses et se mobiliser à la hauteur des problèmes de l'heure à un moment où l'Extrême-Droite ne cesse de se renforcer en France et en Europe.

La chemise verte

Pierre Dupont est le porte-parole du FENU, un important syndicat. En cette période de crise, l'avis de ce syndicat est recherché. Pierre Dupont est donc interviewé par ATV. Scandale ! Lorsque Pierre Dupont apparaît à l'écran, il porte une chemise verte ... "C'est sa femme qui l'oblige à porter cette chemise verte" disent les uns. "C'est un signe de soumission aux écologistes" disent les autres. "C'est un signe de radicalité et d'intégrisme" proclament d'autres encore.

Hommes Solidaires et le MLH font un communiqué de presse pour dire qu'un homme portant une chemise verte ne peut être le porte-parole de FENU, syndicat qui se prétend progressiste. Les politiques, sociologues, philosophes et journalistes s'en mêlent.

Au fait, qu'a dit Pierre Dupont au cours de son interview ? On ne sait plus, mais il avait une chemise verte.

Françoise Mahé



Pour adhérer au MRAP, vous pouvez vous adresser :

- * à un adhérent du MRAP,
- * à l'un des comités locaux ci-contre,
- * ou retourner le bulletin au siège national du MRAP

Maquette journal



Jean-Charles RICQUIER

Relecture



Myriam AUGER

Imprimé à Nantes par :



Vos contacts

NANTES

MRAP

Maison des associations, 11 Rue de Prinquiau,
44100 Nantes

tél./fax/répondeur : 02 40 58 08 09

Permanences : à la Manufacture des Tabacs,
10 bis Boulevard Stalingrad, 44000 Nantes.

le lundi de 17h30 à 20h30

courriel : mrappnantes@hotmail.fr

St-NAZAIRE

Point de rencontre tous les 2^e lundis du mois à 20h30

Maison des associations (Agora), 2 bis rue A. de Mun,
44600 St-Nazaire

tél./fax/répondeur : 02 40 53 32 35

courriel : mrapp-saint-nazaire@orange.fr

site web : <http://mrapp-saintnazaire.org>

<https://www.facebook.com/mrap.saintnazaire>

site web national : <http://www.mrap.fr>



Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples

43, boulevard de Magenta 75010 Paris
Tél : 01.53.38.99.99 - Fax : 01.40.40.90.98 - www.mrap.fr

Bulletin d'adhésion 2018

Nom : Comité de

Prénom :

Adresse :

Date de naissance : / /

Profession :

Domicile : Portable :

Courriel : @

J'adhère au MRAP

Déterminez le montant de votre cotisation annuelle en fonction de vos ressources

- 20 euros 80 euros
 40 euros 108 euros
 60 euros 128 euros

Adhésion de soutien euros

- J'adhère pour la première fois
 Je renouvelle mon adhésion

Je m'abonne à Différences

la revue du MRAP

- 24 euros

Déduction fiscale

Vous recevrez un reçu pour déduction fiscale. Vous pourrez déduire de vos impôts 66% de votre cotisation et/ou de votre don.

Prélèvement

Si vous optez pour le prélèvement automatique, veuillez compléter l'autorisation de prélèvement SEPA ci-jointe, accompagnée de votre IBAN et les retourner à :

MRAP
43 boulevard de Magenta - 75010 Paris

Vie du mouvement

Si vous souhaitez recevoir les informations par mail et être inscrit(e) sur une ou plusieurs de nos listes thématiques suivantes :

- Racisme, Discrimination, Xénophobie International
 Education Migrations
 Extrême droite Roms, Tsiganes et Gens du Voyage

rendez-vous sur le site du MRAP :
www.mrap.fr